

# bilan de l'emploi et de la formation

► L'ESSENTIEL - EXERCICE 2008

Convention Collective  
Nationale du commerce  
de gros en bonneterie,  
lingerie, confection,  
mercerie, chaussures  
et négoce connexes  
**(CCN 3148)**



# 1 Présentation de la **branche**

## Les entreprises

**1 813**  
entreprises  
dans la branche  
en 2008.

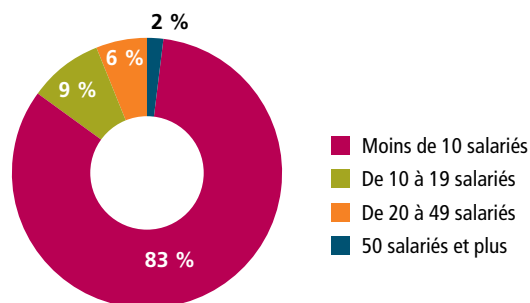
### ► Année de création des entreprises

La moitié des entreprises de la branche ont été créées après 1995.

### ► Implantation des sièges sociaux en région

Près de 6 sièges sociaux sur 10 sont localisés en Île-de-France.

### Répartition des entreprises selon leur taille



Les entreprises de la branche comptent en moyenne **8,5** salariés.

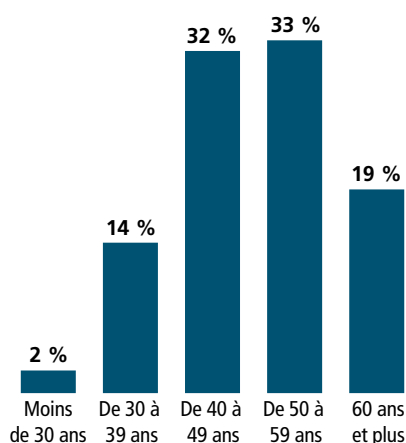
## Le dirigeant

### ► Le profil des dirigeants

50 % des dirigeants sont salariés.  
Près de 8 dirigeants sur 10 sont des hommes.

**19 %**  
des dirigeants ont  
60 ans ou plus.

### Répartition des dirigeants selon leur âge



## Les salariés (hors VRP)

**15 403** salariés  
en 2008.

### Répartition des salariés selon le sexe



• Les entreprises de la branche emploient autant de femmes que d'hommes. Toutefois, la présence des femmes augmente avec la taille de l'entreprise.

Taille des entreprises	Pourcentage d'hommes	Pourcentage de femmes
Moins de 10 salariés	62 %	38 %
10 à 19 salariés	51 %	49 %
20 à 49 salariés	48 %	52 %
50 salariés et plus	35 %	65 %
<b>Ensemble</b>	<b>49 %</b>	<b>51 %</b>

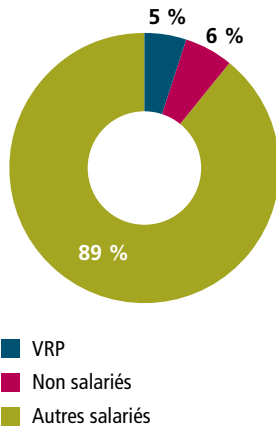
**Caractéristiques des salariés**

70 % des salariés ont moins de 46 ans.

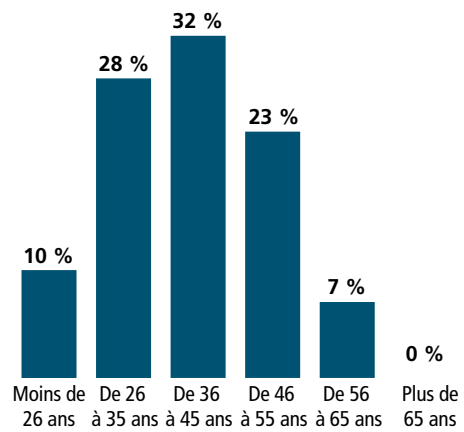
7 salariés sur 10 sont employés. Près d'un quart des salariés sont dans leur entreprise depuis au moins 15 ans.

• Les VRP et le personnel non salarié sont proportionnellement plus représentés dans les petites structures.

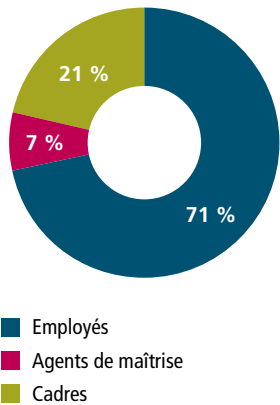
Le statut des effectifs



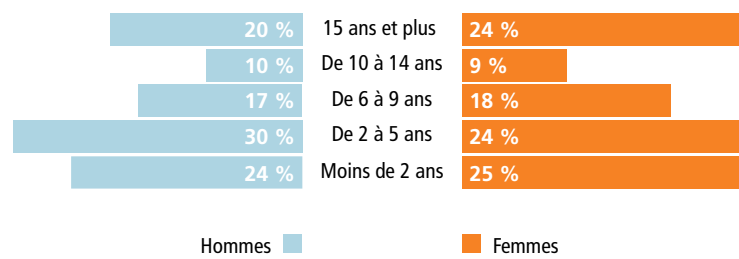
Répartition des salariés selon l'âge



Répartition des salariés selon la catégorie socioprofessionnelle



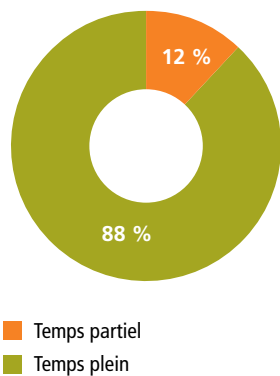
Répartition des salariés selon l'ancienneté dans l'entreprise



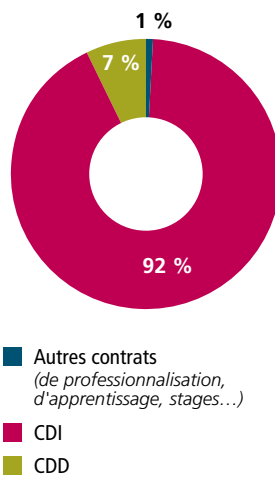
Les conditions d'emploi des salariés (hors VRP) - situation au 31/12/2008

• La part des femmes travaillant à temps partiel est 2 fois plus élevée que celle des hommes (16 % contre 7 %).

Répartition des salariés selon le temps de travail



Répartition des salariés selon le type de contrat



## Les métiers

Les métiers les plus présents dans la branche sont vendeur

**12 %**

et attaché commercial

**9 %.**



### Les principaux métiers commerciaux

31 % de vendeur  
24 % d'attaché commercial

### Les principaux métiers administratifs

24 % d'employé de bureau  
21 % de directeur financier  
20 % de comptable

### Les principaux métiers de la logistique

20 % d'employé de conditionnement  
18 % de magasinier  
17 % d'emballleur/expéditeur

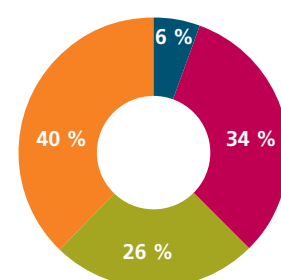
### Les nouveaux métiers

Styliste  
Infographiste  
Chef de produit

...  
L'émergence de nouveaux métiers traduit une évolution au niveau de l'activité des entreprises.

- Les femmes sont plus représentées dans la famille professionnelle administrative et les nouveaux métiers.
- Les hommes sont majoritairement dans la famille logistique et commerciale.

Répartition des salariés selon les différentes familles professionnelles de la branche



■ Nouveaux métiers  
■ Famille logistique  
■ Famille administrative  
■ Famille commerciale

- Les femmes n'exercent pas les mêmes métiers que les hommes : elles sont majoritaires sur les métiers d'employé de conditionnement, d'employé de bureau, de comptable et de vendeur.

### La mixité des métiers

Métiers les plus représentés dans la branche	Pourcentage d'hommes	Pourcentage de femmes
Vendeur	34 %	66 %
Attaché commercial	72 %	28 %
Chef des ventes / Directeur commercial	72 %	28 %
Employé de conditionnement	3 %	97 %
Employé de bureau	16 %	84 %
Magasinier	79 %	21 %
Emballleur / Expéditeur	89 %	11 %
Directeur financier	75 %	25 %
Comptable	18 %	82 %
Préparateur de commandes / Vendeur	45 %	55 %
Merchandiser	65 %	35 %
Autres	46 %	54 %

Lecture : 66 % des vendeurs sont des femmes

# La formation professionnelle en 2008 **2**

## Le contrat de professionnalisation

### ► Caractéristiques des contrats

La majorité des contrats sont à durée déterminée (91 %).

Près de la moitié des contrats (44 %) ont une durée supérieure à 18 mois.

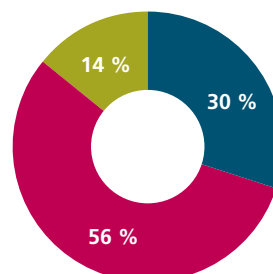
### ► Postes occupés

48 % des salariés recrutés en contrat de professionnalisation occupent un emploi de vendeur, d'assistant commercial, ou de commercial.

### ► Un dispositif adapté aux petites entreprises

Près de la moitié des salariés ont été embauchés dans une entreprise de moins de 10 salariés (42 %).

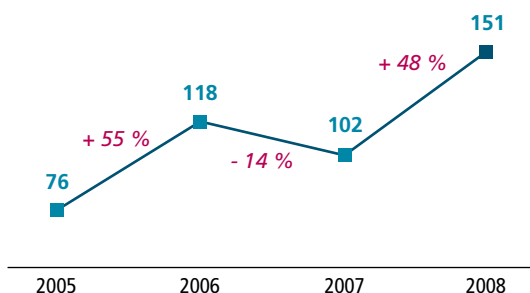
### Objectif visé



■ Qualification reconnue CCN  
■ Diplôme d'État  
■ Titre

**151** salariés ont signé un contrat de professionnalisation en 2008.

Évolution du nombre de contrats de professionnalisation depuis 2005



Plus de la **moitié** des contrats permettent aux salariés d'acquérir un diplôme d'État.

## Le tutorat

### ► La formation des tuteurs

La durée moyenne de ces formations est de **20,5 heures**.

### ► L'aide à l'exercice de la fonction tutorale

25 entreprises ont bénéficié d'une aide à l'exercice de la fonction tutorale.

**35** salariés ont suivi une formation tuteur en 2008.



## La formation des salariés

### Formation continue, période de professionnalisation, Formations Clés en main

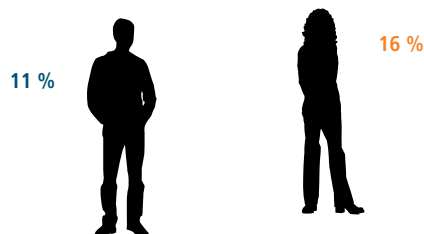
En 2008, **2 054** stagiaires ont été formés dans le cadre de la période de professionnalisation, de la formation continue et des Formations Clés en main.

▶ Progression du nombre de stagiaires de **17 %** par rapport à l'année précédente.

▶ Taux de départ en formation : **13 %**.



Taux de départ en formation selon le sexe



## La période de professionnalisation

En 2008, **5** stagiaires ont été formés dans le cadre de la période de professionnalisation.

▶ La durée moyenne des formations est de **429** heures.

▶ Sur les 5 stagiaires, **4** ont suivi une formation diplômante.

## La formation continue dans les entreprises de moins de 10 salariés

En 2008, **736** stagiaires ont été formés dans le cadre de la formation continue dans les entreprises de moins de 10 salariés.

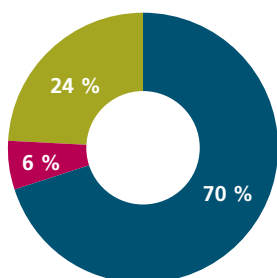
▶ Progression du nombre de stagiaires de **11 %** par rapport à 2007.

▶ Taux de départ en formation : **15 %**.

▶ **71 %** des formations durent moins de 30 heures.

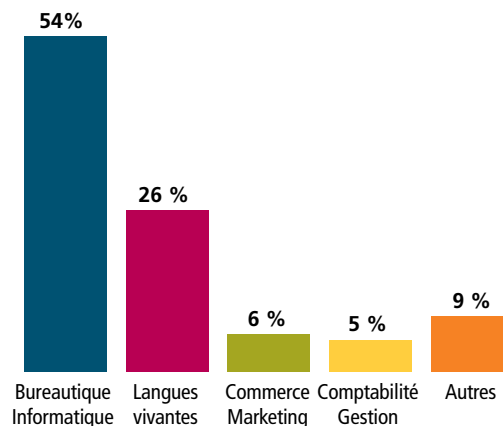
Les séniors (plus de 55 ans) et les jeunes de moins de 26 ans représentent un quart des stagiaires formés (**25%**).

Répartition des stagiaires selon leur catégorie socioprofessionnelle



■ Employés  
■ Agents de maîtrise  
■ Cadres

Répartition des stagiaires selon le thème de formation



## La formation continue dans les entreprises de 10 salariés et plus

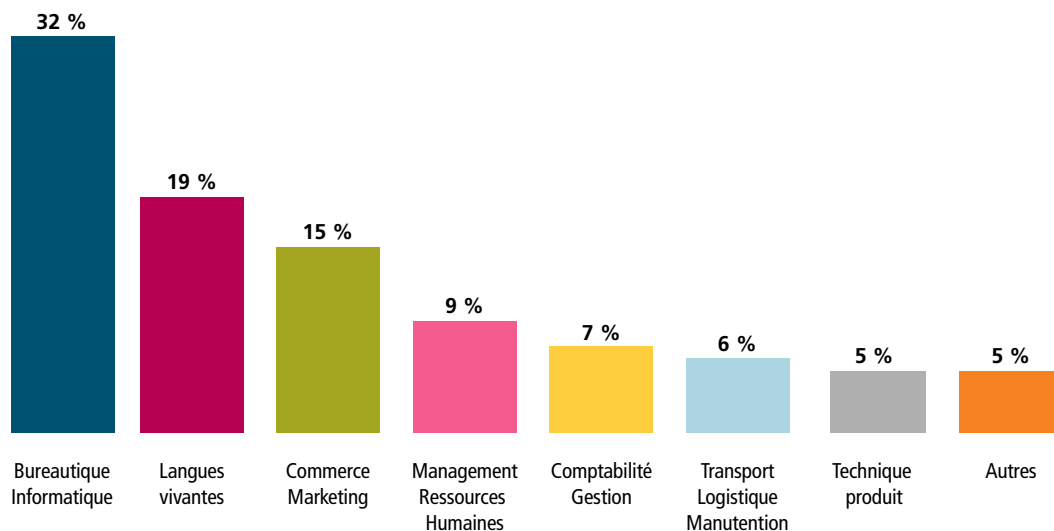
► **Progression du nombre de stagiaires de 28 %** par rapport à 2007.

► **Taux de départ en formation : 12 %.**

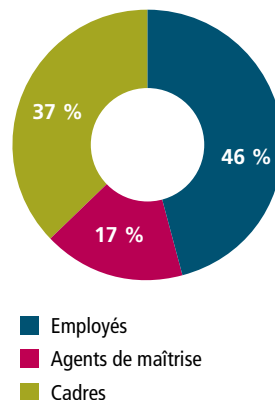
► **78 % des formations durent moins de 30 heures.**

**63 %** des stagiaires sont des femmes.

Répartition des stagiaires selon le thème de formation



Répartition des stagiaires selon leur catégorie socioprofessionnelle



En 2008, **1 243** stagiaires ont été formés dans le cadre de la formation continue dans les entreprises de 10 salariés et plus.

## Les Formations Clés en main\*

► **34 %** des stagiaires ont suivi une formation en **Bureautique – Informatique** et **20%** en **Comptabilité – Gestion**.

► **La durée moyenne** de formation est de **11 heures**.

*\*Organisées et financées par Intergros pour les entreprises de moins de 50 salariés*

En 2008, **70** salariés ont suivi une Formation Clés en main.



**18** formations ont été effectuées dans le cadre du DIF prioritaire soit **4312** heures de formation.

### Le DIF prioritaire

Le Droit Individuel à la Formation (DIF) est un droit qui permet au salarié d'acquérir un nombre d'heures de formation cumulables sur plusieurs années et de les utiliser à son initiative avec l'accord de son employeur.

L'accord de branche du 12 décembre 2007 définit que le DIF prioritaire concerne les actions de formation suivantes :

- Connaissance des logiciels de bureautique
- Développement des moyens courants d'expression oraux et/ou écrits
- Langues

### Le DIF\*

38 stagiaires (25 femmes et 13 hommes) ont utilisé leur DIF en 2008.

774 heures de formation au total dont 96 % des heures ont été réalisées durant le temps de travail.

58 % des stagiaires ont suivi une formation en Bureautique - Informatique.

### Le bilan de compétences

7 bilans de compétences dont 4 ont été réalisés dans des entreprises de moins de 10 salariés.

### La VAE

1 Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) a été réalisée dans une entreprise de 10 salariés et plus. La stagiaire a effectué une VAE pour obtenir un BTS Management des Unités Commerciales.

*\*Données déclaratives, non exhaustives*



## Les travailleurs handicapés

### Rappel de la loi du handicap du 11 février 2005

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006, elle stipule que tout établissement d'au moins 20 salariés a pour obligation d'employer l'équivalent de 6 % de travailleurs handicapés.

Les établissements à « quota 0 » sur 4 ans (2006 - 2009), risquent de voir leur contribution à l'Agefiph majorée de 1 500 fois le SMIC horaire.

### L'emploi de travailleurs handicapés dans la branche

77 établissements soumis à l'obligation légale d'emploi de travailleurs handicapés.

Selon l'Agefiph, en 2007, 38 établissements étaient à « quota 0 ».

La totalité de ces établissements employait moins de 1 % de travailleurs handicapés, alors que le taux légal prévoit 6 %.

Sources : OPCA, enquête, AGEFIPH

À la demande de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP) une enquête a été menée par l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications du Commerce Interentreprises (OCI) auprès de toutes les entreprises de la branche du commerce de gros en bonneterie, lingerie, confection, mercerie, chaussures et négoce connexes, versant leur contribution formation à l'OPCA INTERGROS. Cette enquête a pour objectifs de réaliser un état des lieux de l'emploi, de connaître la structure des effectifs salariés et d'optimiser l'articulation emploi/formation dans la branche.

201 entreprises ont répondu à ce questionnaire, soit un taux de réponse de 11 %, cela représente 15 % des salariés de la branche.

Secrétariat de la CPNEFP de la convention collective :  
FCJT 11, rue MARSOLLIER 75002 Paris - Tél : 01 42 61 00 99 - Fax : 01 42 61 01 99

Conception et réalisation : treize images - RC Paris B 441 736 105 - Crédits photos : J. Giral et A. Krassovsky pour Intergros - 11/2009

Ce document ainsi que le bilan complet de la branche sont consultables et téléchargeables sur le site de l'Observatoire : [www.observatoire-oci.org](http://www.observatoire-oci.org)